

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 09.12.2024 / 02

**LUNDI 09 DECEMBRE 2024 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Absents sans pouvoirs : 24

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 09 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés :**

- Mr Daniel ANTOINE

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mme Sandrine LECOQ.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Arnaud JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Estelle PLANCHON est désignée secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LIVAROT –PAYS D'AUGE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 706 313,21 € (25% x 2 825 252,84 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 204 – Subventions d'équipement versées 208 493,00 € x 25% = 52 123,25 €  
Compte 21 – Immobilisations corporelles 2 616 759,84 € x 25 % = 654 189,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra décider d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 décembre 2024.

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20241209-2024-12-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024